RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE

ARRÊTE MUNICIPAL
N° AT/2026 - 339

ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DES VÉHICULES AUTOMOBILES, CYCLES ET MOTOCYCLES À L'OCCASION DE L'ORGANISATION D'UN CROSS LE JEUDI 12 NOVEMBRE 2026

Le maire de la ville de Tonnerre,
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L 2122-1 et suivants ;

Vu la demande formulée par Monsieur Chaisy Benoit, professeur de sport au collège Abel Minard, en date du 30 octobre 2026 pour l'organisation d'un cross le jeudi 12 novembre 2026 ;

Vu l'arrêté municipal en date du 5 novembre 1990 ;

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer l'ordre, la sécurité publique et la circulation dans les meilleures conditions à l'occasion de cette manifestation ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le collège Abel Minard organise un cross le jeudi 12 novembre 2026 aux alentours du collège et de la piscine de 13h00 à 17h00.

ARTICLE 2 : Le jeudi 12 novembre 2026 de 13h00 à 17h00, la circulation est interdite à tous les véhicules automobiles, cycles et motocycles sauf véhicules de secours, rue du Maréchal Leclerc dans la portion comprise entre le parking de la piscine et l'intersection avec la rue Isidore Roze et la rue Isidore Roze dans la portion comprise entre le n°1 et le n°7.

ARTICLE 3 : Les panneaux et les barrières seront fournis par les services techniques de la ville de Tonnerre. La mise en place de la signalisation réglementaire nécessaire aux interdictions et au respect de la sécurité routière est assurée par et sous la responsabilité du demandeur.

ARTICLE 4 : Les agents de la Force Publique sont chargés de l'application du présent arrêté dont ampliation est adressée à :

- Brigade de gendarmerie de Tonnerre
- Sapeurs-pompiers de Tonnerre
- Police Municipale
- Services Techniques

Et notification faite au demandeur,

Fait à Tonnerre, le 3 novembre 2026

Par délégation du maire,
L'adjointe en charge de la cohésion
de l'action municipale,
des grands projets et des sports,

Émilie ORGEL